

## **LANCEMENT DE L'OPÉRATION COLIS DE NOËL 2020**

Chaque année, la Ville de Bastia et son Centre communal d'action sociale (C.C.A.S.) distribuent des colis pour Noël aux bastiaises et bastiais bénéficiant des revenus les plus modestes.

La période de fêtes est la période où les risques de rupture sociale et d'isolement sont particulièrement accrus. Dans ce contexte, face à la crise sanitaire et ses conséquences socio-économiques, la Ville a naturellement décidé de reconduire cette opération pour l'année 2020.

Dès ce lundi 26 octobre et jusqu'au vendredi 4 décembre 2020, les bastiais.e.s pourront déposer leur demande pour bénéficier de la distribution.

Pour ce faire, deux points de dépôts des demandes sont mis en place :

- À l'ancienne mairie du marché : du lundi au vendredi de 8h à 17h
- À la Maison des services publics de Lupinu : les lundis, mardis et jeudis de 14h à 16h

Afin de pouvoir en bénéficier, les demandeuses et demandeurs sont invité.e.s à présenter :

- Une pièce d'identité ou titre de séjour en cours de validité
- Une facture EDF / Eau ou quittance de loyer de moins de 3 mois
- Un avis de non-imposition 2020 sur revenus de 2019 avec un impôt sur le revenu soumis au barème inférieur ou égal à 100€
- Un justificatif de paiement mensuel (uniquement pour les personnes justifiant de minima sociaux au titre du handicap – pension d'invalidité)

### **Conditions à remplir :**

- Être domicilié.e sur la commune de Bastia
- Retraité.e ou bénéficiaire de minima sociaux au titre de handicap
- Présenter vos impôts sur le revenu soumis au barème inférieur ou égal à 100€